

République française

Département des Alpes-de-Haute-Provence

COMMUNE DE VENTEROL

Séance du 01 avril 2025

Membres en exercice :

9

Date de la convocation: 27/03/2025

L'an deux mille vingt-cinq et le premier avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Michel PHILIP

Présents : 6

Présents : Michel PHILIP, Bernard RENOUY, Emmanuel GHIOTTI, Yannick BOYER, Jean-Claude GILLON, Nathalie UBAUD

Votants: 8

Pour: 8

Représentés: Guy ALBRAND par Emmanuel GHIOTTI, Régine DE LUCA par Michel PHILIP

Contre: 0

Excusés: Alexandre BORRELLY

Abstentions: 0

Absents:

Secrétaire de séance: Nathalie UBAUD

Objet: Micro-crèche les Eterlous : approbation du règlement de fonctionnement et des tarifs - DE_2025_021

Le Maire donne lecture du nouveau règlement de la micro-crèche et demande au conseil municipal de se prononcer sur ce dernier ainsi que sur le taux d'effort suivant :

FAMILLE DE :	1 Enfant	2 Enfants	3 Enfants	4 à 7 Enfants	A partir de 8 Enfants
Taux à l'heure	Revenu mensuel x 0,0619%	Revenu mensuel x 0,0516%	Revenu mensuel x 0,0413%	Revenu mensuel x 0,0310%	Revenu mensuel x 0,0206%
Participations familiales					
Plancher : 801 €	0,50 €	0,41 €	0,33€	0,25 €	0,17 €
Plafond : 7000 €	4,33 €	3,61 €	2,89 €	2,17 €	1,44 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE le règlement de fonctionnement de la micro-crèche les Eterlous, tel que présenté
- APPROUVE les tarifs proposés

Ainsi fait et délibéré pour copie conforme

Les jour, mois et an susdits

Le Maire

Michel PHILIP

le secrétaire de séance

AGEDI Dépôt Sous-Préfecture de FORCALQUIER (ALPES HAUTE)
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 03/04/2025 004-210402343-20250401-DE_2025_021-DE

